

fauc 10 copies

BT/J.
CONGO BELGE

Léopoldville,

Fait

2ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION- TRAVAIL

N° 22/ 006543 26-2-58

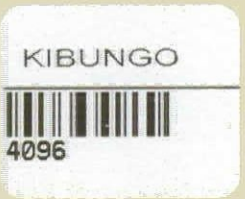
OBJET:

Déclaration des accidents
du travail et maladies pro-
fessionnelles dans les entre-
prises soumises au contrôle
du Service des Mines.-

*950 MOI 8 02 AT
15 3 58*

AT

Monsieur l'Administrateur de Territoire,
(Tous)



J'ai l'honneur d'attirer votre attention
sur les prescriptions des articles 2 et 6 des ordonnan-
ces n° 22/228 et n° 22/229 du 19 juillet 1956 complétant
les ordonnances n° 23/153 et n° 23/154 du 12 mai 1950
relatives aux déclarations d'accidents du travail et de
maladies professionnelles survenus au personnel indigène.

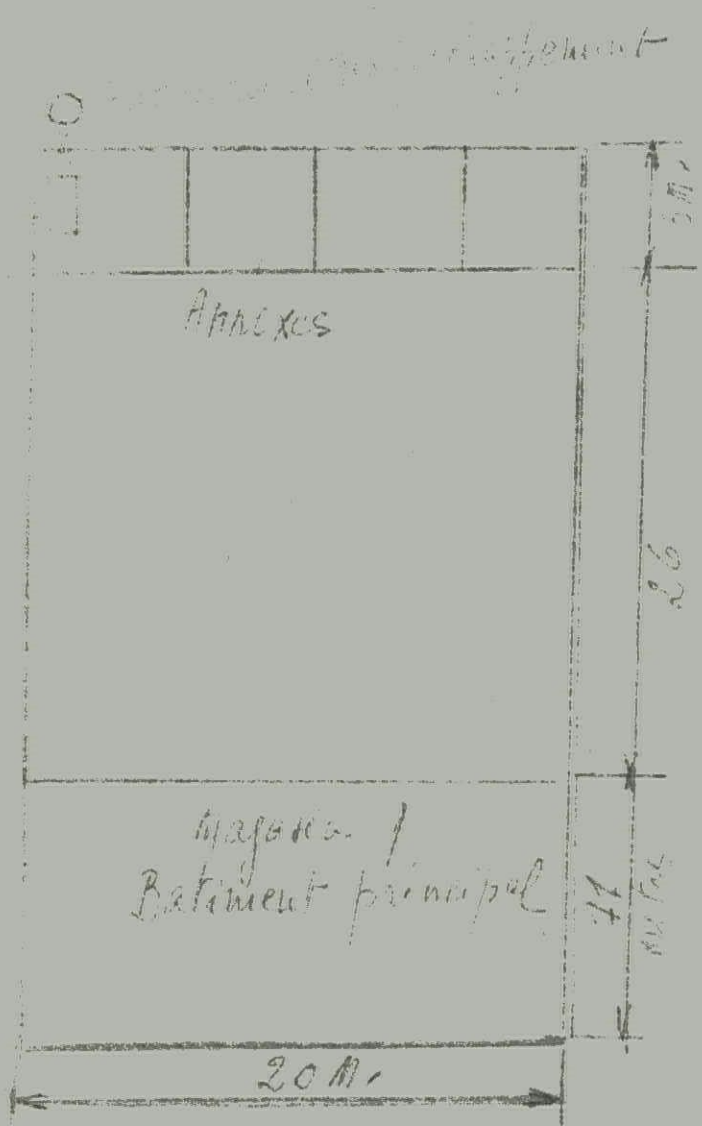
Aux termes des dispositions qui précèdent,
dans les entreprises soumises au contrôle du Service des
Mines, l'employeur ou son préposé est tenu d'établir en
cinq exemplaires les formulaires de déclaration Ai ou Mi
selon qu'il s'agit d'un accident du travail ou d'une ma-
ladie professionnelle. Au reçu de ces documents, l'admi-
nistrateur de territoire en adresse deux exemplaires au
Directeur du Travail à Léopoldville.

Je vous saurais gré de veiller à ce que
les employeurs établissent les formulaires de déclara-
tion en nombre suffisant et que les exemplaires requis
soient transmis au Service du Travail.

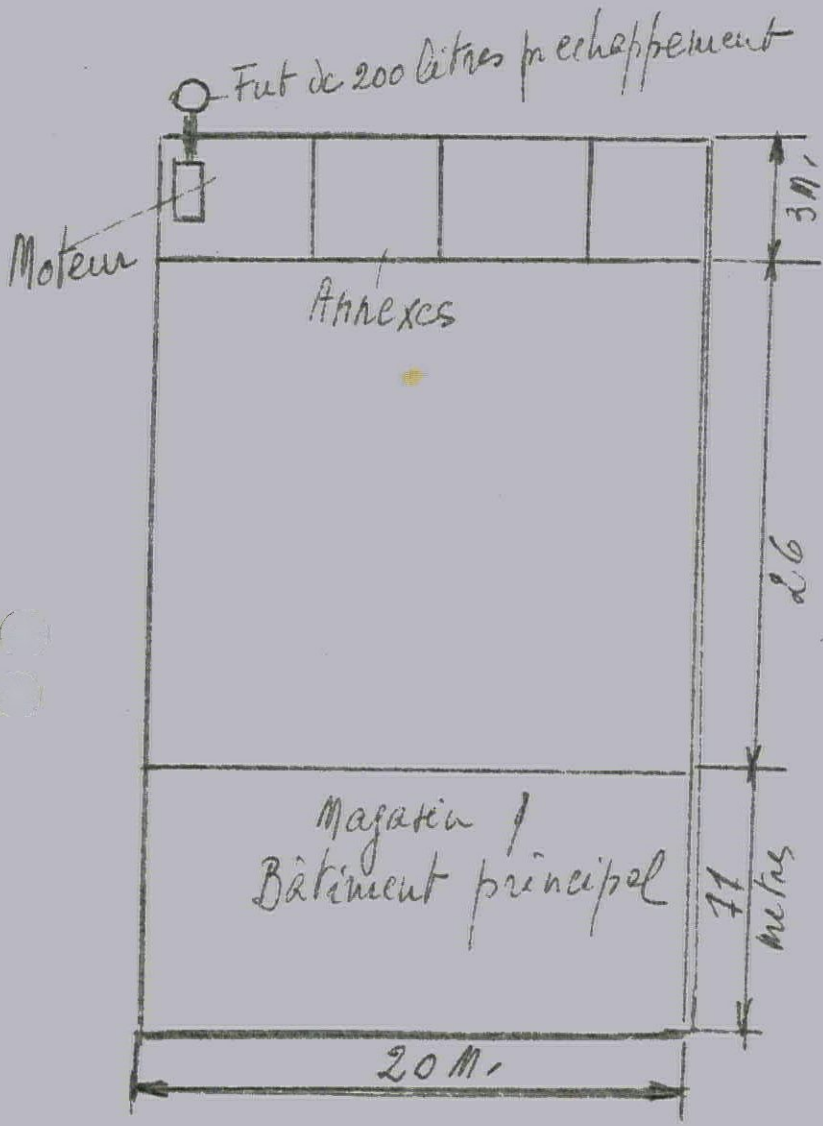
Je vous rappelle à toutes fins utiles que
les entreprises suivantes sont soumises au contrôle du
service des mines : les mines, les usines métallurgiques,
les carrières souterraines ou à ciel ouvert, les cimente-
ries, les fours à chaux et les usines de fabrication de
substances explosives, ainsi que les dépendances de ces
entreprises.-

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL,
F. GAIGNAUX. -

2.50 mètre par 2.50 mètre
15.00 mètre par 20.00 mètre
Bâtiment principal



Emplacement du moteur
de 1,5 Kilowatts haute 220 volts
à Rwangaza



Emplacement du moteur
de 1,5 kilowatts motor 220 volts.
à Rwamagana

○ Fut de 200 litres percheppement

Moteur



Annexes

Magasins /
Bâtiment principal